

N° CP 9^e/18-06
Séance du 13 JUIL. 2006

**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN
ACTIONS CONCRETES A METTRE EN ŒUVRE AU TITRE DU VOLET SOCIAL
(Acife, Adesion, Contact Plus, Paio Thur Doller, Reagir, Semaphore,
Locacycles)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/II-2/08 du Conseil Général du 30 Mars 2006 adoptant les orientations du Plan de revitalisation économique,
- VU la délibération n°E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ **APPROUVE :**

La troisième série de mesures très concrètes du volet social du Plan de revitalisation économique pour le Haut-Rhin, à savoir :

1. Soutenir et développer l'emploi dans le secteur non marchand (Postes de Chargés de l'Emploi sur les Territoires/7CET : ACIFE, ADESION, Contact Plus, PAIO Thur Doller, Réagir, Sémaphore)
2. Renforcer le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes : Locacycles)

❖ **ACCORDE :**

- 40 000 € /an plus 5 000 € maximum par an au titre de l'indemnisation des frais de déplacement par poste porté par l'ACIFE, Adésion, Contact Plus, la PAIO Thur Doller, Réagir et Sémaphore pour les années 2006, 2007, 2008 (la moitié, soit 20 000 € et 2 500 € maximum au titre de l'indemnisation des frais de déplacement

pour le second semestre 2006). (Imputation budgétaire : Programme F027 Enveloppe 86064 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 58)

- 45 750 €/an à l'Association Locacycles pour les années 2006, 2007, 2008 (la moitié, soit 22 875 € pour le second semestre 2006). (Imputation budgétaire : Programme F027 Enveloppe 86063 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 58)

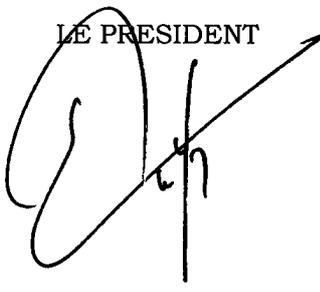
sous réserve du vote annuel des crédits correspondants par l'Assemblée Départementale

❖ **AUTORISE :**

le Président du Conseil Général à signer les conventions de partenariat avec l'ACIFE, Adésion, Contact Plus, la PAIO Thur Doller, Réagir, Sémaphore et Locacycles.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 JUIL. 2006
Publication 21 JUIL. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions